

DAJI/2018/Décision/Tarifs/56

Décision portant approbation du tarif d'inscription
au colloque «Entretiens de Droit Immobilier «la
destination de l'immeuble»»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Entretiens de Droit Immobilier «la destination
de l'immeuble»» organisé par le Groupe de recherches et d'études en droit de l'immobilier, de
l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction - GREDIAUC.

Ce colloque se tiendra le 17 mai 2019 à la faculté de Droit et Science Politique d'Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Professionnels : 91,67 € HT,
- Etudiants salariés : 29,17 € HT,
- Gratuité pour les étudiants non-salariés et les chercheurs d'Aix-Marseille Université.
- Cocktail déjeunatoire : 20,83 € HT

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 décembre 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

